



Conseil régional des 17 et 18 avril 2008

Vœu présenté par le groupe Les Verts

Adopté par le groupe Centre et apparentés (Nouveau centre), les communistes (sauf 2) et Les Verts

Contre : FN ; abstention : Groupe démocrate et centriste (Modem) ;

N'ont pas pris part au vote : groupe PS, MRC, PRG, 2 élus communistes, groupe Majorité présidentielle

La Région Ile-de-France est l'une des premières régions agricoles françaises, l'espace agricole représente plus de la moitié du territoire régional.

Cependant, l'agriculture biologique ne représente que 0,76 % de la surface agricole utile et 1,2 % des exploitations franciliennes. L'agriculture biologique en Ile-de-France c'est aujourd'hui seulement 4402 hectares et 80 exploitations certifiées.

Alors que l'agriculture biologique possède de nombreux intérêts ; agronomique, cultural, environnemental, économique, pour la diversité et la qualité des produits et aussi pour la santé publique.

Alors que la demande de produits biologiques est croissante, près de 1 français/française sur 2 consomme des produits biologiques, et en Ile-de-France ce taux est à 53 %.

La région a déjà mis en place, dans le cadre de ses compétences, de nombreux dispositifs de soutien à l'agriculture biologique :

- Les aides au maintien
- Le nouveau Plan d'Actions Régional Concerté de développement de l'agriculture biologique PARC Bio 2007-2013
- la prise en charge de 80 % des coûts de la certification,
- l'introduction de produits biologiques dans les cantines scolaires
- la prise en compte de l'agriculture biologique dans les dispositifs ATREA, PRIMHEUR, PREVAIR et ARAQ.

Ces aides et dispositifs, à l'exception des cantines scolaires, sont plutôt tournés vers le producteur, mais des actions en faveur de la consommation sont également nécessaires.

En effet, développer la consommation des produits issus de l'agriculture biologique est également un moyen de réorienter les modes de production. Et souvent, ces produits sont considérés par les consommateurs comme trop chers. On pourrait considérer que d'un point de

vue environnemental, ce sont plutôt les autres produits, issus de l'agriculture conventionnelle, qui eux ne le sont pas assez compte tenu des dégradations dont ils sont porteurs.

Des mesures fiscales peuvent être mises en œuvre pour développer la consommation et donc la production de produits biologiques.

Une première avancée pourrait être celle d'appliquer au niveau européen une TVA à taux zéro aux produits issus de l'agriculture biologique.

Ce premier pas vers une taxe carbone permettra une diminution du prix des produits, les rendant plus accessibles, tout en reconnaissant que l'agriculture biologique, qui n'utilise ni pesticides ni engrais chimiques, rend un vrai service environnemental et de santé publique à l'ensemble de la société.

Cette perte de recette pour l'Etat devra être compensée par une augmentation des taxes sur les produits polluants, en particuliers les phytosanitaires et les engrais chimiques.

Cette baisse de TVA devra également s'accompagner de mesures favorisant les circuits courts et le développement des productions biologiques régionales, à l'instar des politiques régionales d'Ile-de-France.

La région Ile-de-France, parce qu'elle a été pionnière en décidant de verser des aides au maintien, parce qu'elle a mis en place un panel de politique de développement de l'agriculture biologique, est donc tout à fait légitime pour porter cette question au niveau européen via l'Assemblée des Régions de France à l'occasion à la future présidence française de l'Union Européenne.

Aussi, nous proposons que le Conseil Régional :

Mandate le Président du Conseil régional, pour qu'il propose à l'Assemblée des Régions de France, de faire une demande de TVA à taux zéro pour les produits issus de l'agriculture biologique, à la future présidence française de l'union européenne.